



Services Techniques

N° tél : 01 69 49 77 00

N/Réf. : NDA/BB/MV

DECISION N° 98/139

OBJET : Cession d'une bétonnière appartenant à la ville à Monsieur VALTAT Thierry, 2 rue Pierre de Coubertin 91330 YERRES.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22 alinéa 10,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que cette bétonnière n'est plus équipée de moteur, ne fonctionne plus depuis plus de cinq ans et que sa réparation n'est ni techniquement, ni économiquement envisageable,

CONSIDERANT que la valeur vénale de ce matériel est quasiment nulle,

CONSIDERANT que Monsieur VALTAT Thierry, sis 2 rue Pierre de Coubertin 91330 YERRES, sollicite l'acquisition de ce matériel,

- DECIDE -

DE céder à Monsieur VALTAT Thierry la bétonnière en l'état moyennant la somme de cinquante francs,

DIT que ce matériel sera retiré du cahier des inventaires,

